

**Prorogation de l'accord d'Etablissement relatif à l'Aménagement du temps de travail pour l'année 2019 –
Direction d'Agence Régionale Provence-Languedoc**

Entre les soussignés

La Direction d'Agence Régionale Provence-Languedoc, située 175 bd de la comtesse, 13012 Marseille, représentée par, Fabien Daydé, Directeur d'Agence Régionale,

D'une Part,

Et les organisations Syndicales représentatives au sein de l'Etablissement :

- Le Syndicat CFDT représenté par, David Saltel, Délégué Syndical
- Le Syndicat CGT représenté par Alain Boyer, Délégués Syndical,

D'autre part,

Convient d'un commun accord, que l'accord d'Aménagement du temps de travail de la Direction Provence-Languedoc, pour l'année 2019, sera prorogé jusqu'au 31/03/2020, le temps de finaliser les nouvelles négociations.

Fait à Marseille,
Le 10 décembre 2019

Pour la société Schindler, Fabien Daydé, Directeur d'Agence Régionale

Agence Régionale Provence - Languedoc
175 Boulevard de la Comtesse - BP 47
13375 MARSEILLE CEDEX 12
Téléphone 04 96 13 08 00
Télécopie 04 91 66 85 75
Siret 383 711 678 00896

Pour les organisations Syndicales :

- CFDT : David SALTEL



- CGT : Alain BOYER



Direction d'Agence Régionale Provence Languedoc

CALENDRIER NEGOCIATION D'ETABLISSEMENT 2019-2020 ORGANISATION ET DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL 2020

Date / Heure	NEGOCIATION D'ETABLISSEMENT
10/12/2019 à 10 h 15	Réunion préliminaire Marseille – Ordre du jour : - date de la négociation - date de remise des propositions
24/01/2020 à 10h 00	Remise des propositions par l'employeur
07/02/2020 à 10h 00	Remise des propositions par les Organisations Syndicales + composition des délégations
27/02/2020 à 09h00	1 ^{ère} réunion de négociation – Marseille
12/03/2020 à 09h00	2 ^{ème} réunion de négociation – Marseille
19/03/2020 à 09h00	3 ^{ème} réunion de négociation – Marseille
26/03/2020	Consultation Instances CSE
	Signature Accord par les Organisations Syndicales

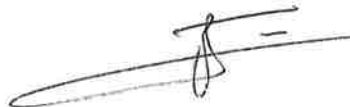
Diffusion aux Délégués Syndicaux :

David SALTEL – CFDT

Alain BOYER – CGT

10 Décembre 2019

SALTEL David



Copie : Alexandre BENIER

10 décembre 2019 à M^{re}

